Image not found or type unknown

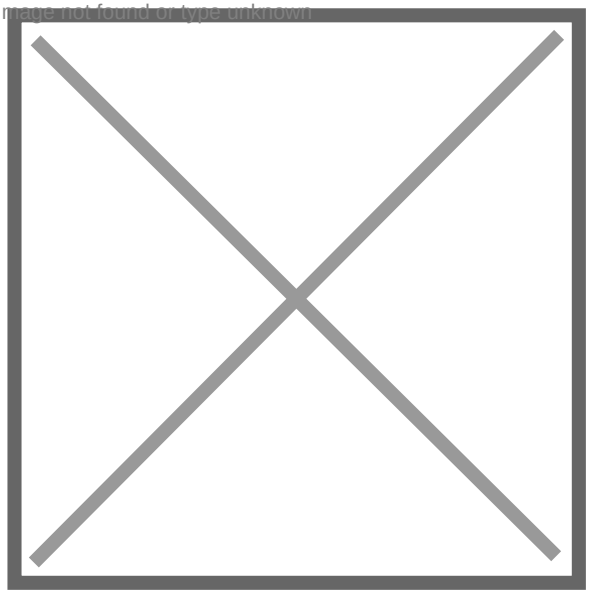

Obligation alimentaire des ascendants

Par **alex1407**, le **17/12/2008** à **15:48**

Bonjour,

Voilà cela fait 14 ans que ma mère s'occupe de ses parents (ils vivaient dans la maison de mon père gratuitement, mes parents payés leur factures (edf, l'eau) sans leur demandé aucun argent (car mes grands parents n'ont presque rien comme retraite avant ils vivaient dans une caravane sur un champs de foire).Aujourd'hui mon grand père est hospitalisé depuis plus d'un mois (on lui a coupé le pied) et ma grand mère est chez mes parents (elle a alzheimer)car ils ne peuvent plus vivre seule dans l'autre maison.Ma mère a obtenu grâce à l'assistante sociale une place en maison de retraite pour tous les deux mais avec leur retraite cela ne paye même pas la maison de retraite pur un.
Ma mère a 6 frères et soeurs qui ne se sont jamais occupés de mes grands parents et maintenant tout le monde fuit (i(ls n'appellent pas mes grands parents de peur de devoir payer la maison de retraite).
Je sais que que tout de frères et soeurs vont devoir contribuer au paiement, mais en ce qui concerne ma mère comme elle a assumé mes grands parents pendant 14 ans et elle obligé de payer encore (toutes les preuves sont gardés par ma mère c'est à dire toutes les factures qu'elle a payé, la maison que mon père n'a jamais loué ainsi que tous les meubles qu'ils ont achetés et tout les frais d'entretien de la maison qu'il ont payé (plombier, jardinier...) et les infirmières et docteur qui sont toujours là pour apprécié ce ma mère a fait pour eux.
Aujourd'hui je veux que ma mère en profite avec mon père qui est à la retraite dans 1an.
Quelle démarche doit faire ma mère afin que ses frères et soeurs prennent en compte leurs obligations et plus elle.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés